

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 12 janvier 2021</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 34 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 09/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 12 janvier à <b>dix-huit heures</b>, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 janvier 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON, David BANANT à Carole BRETON.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Madame Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ est désignée secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 21/01/2021  
Reçu en préfecture le 21/01/2021  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20210112-CC\_09\_2021-DE

**OBJET : ÉCONOMIE – Délibération approuvant le dossier de création de la ZAC et créant la ZAC 3 de la Semine.**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L122-1-1 et L123-19,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-7 et R331-6,  
Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation du territoire de la République,  
Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion des Communauté de Communes du Pays de Seyssel, Communauté de Communes de la Semine et Communauté de Communes du Val des Usses,  
Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 portant validation des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône et notamment son article 4-1-1,  
Vu la délibération de l'ex-Communauté de Communes de la Semine n°21/2013 en date du 26 février 2013 portant approbation des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et engagé la concertation publique relative à l'opération,  
Vu la délibération de l'ex-Communauté de Communes de la Semine n°11/15 du 17 juin 2015 portant conclusion d'un mandat d'études et d'aménagement de la ZAC III de la Croisée (nouvellement « ZAC III de la Semine ») avec Teractem,  
Vu la délibération de l'ex-Communauté de Communes de la Semine du 21 mars 2016 portant actualisation de la délibération du 26 février 2013 relative aux modalités de concertation,  
Vu la délibération n°CC 184/2017 du 11 avril 2017 portant sur le changement d'appellation de la ZAE,  
Vu la délibération n°CC 185/2017 du 11 avril 2017 portant sur les modalités de concertation de la ZAC 3,  
Vu la délibération n°CC 127/2018 du 12 juin 2018 portant sur le bilan de la concertation de la ZAC 3,  
Vu la délibération n°CC 117/2020 du 23 juillet 2020 approuvant le dossier de création de la ZAC et créant la ZAC 3 de la Semine.

Considérant que suite à l'aménagement des ZAC 1 et 2 de la Croisée, la Communauté de Communes de la Semine (devenue depuis Communauté de Communes Usse et Rhône) a souhaité engager la réflexion sur une nouvelle zone d'activités en continuité de celles précédemment réalisées. Dans cette perspective elle a, par délibération n°05/13 du 17/01/2013, adopté le principe de création d'une nouvelle zone.

Considérant que l'objectif principal étant l'extension de la zone d'activités existante afin d'accueillir de nouvelles entreprises et de permettre le développement de nouvelles activités économiques sur le secteur.

Considérant les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Objectif 1 : créer un espace économique de qualité
- Objectif 2 : faciliter les implantations des entreprises industrielles, logistiques, artisanales, commerciales et de services
- Objectif 3 : organiser les implantations dans une logique de développement économique intercommunal

Considérant que, par délibération n°21/2013 en date du 26/02/2013, le Conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes de la Semine a décidé d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et engagé la concertation publique relative à l'opération, laquelle s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un document de présentation de l'opération et d'un registre d'observations aux mairies de Clarafond Arcine et Chêne en Semine, ainsi qu'au siège de la Communauté de Commune de la Semine ;
- Organisation d'une réunion publique.

Considérant les modalités de concertations.

Considérant l'approbation du dossier de création de ZAC 3 de la Semine.

Le Vice-président expose les modalités de financement du projet d'aménagement de ZAC 3 de la Semine :

<b>Estimation des dépenses travaux</b>		
<b>Objets</b>		<b>Bilan € HT</b>
<b>Travaux</b>	Travaux d'aménagement	2 700 000 €
	Travaux compensatoires	125 000 €
	Aléas, imprévus	135 000 €
	Concessionnaires	165 000 €
<b>Total travaux</b>		<b>3 125 000 €</b>
<b>Honoraires</b>	Géomètre	35 000 €
	Coordonnateur SPS	27 000 €
	Maîtrise d'œuvre	94 500 €
	Maîtrise d'ouvrage	108 000 €
<b>Total honoraires</b>		<b>264 500 €</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>3 389 500 €</b>

<b>Estimation des recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>Part en %</b>
État (DETR)	300 000 €	8,8 %
Région Auvergne-Rhône-Alpes	350 000 €	10,3 %
Autofinancement CC Usse et Rhône	2 739 500 €	81,9 %
<i>dont emprunt au BA ZAC 3</i>	<i>2 300 000 €</i>	<i>67,8 %</i>
<b>Recettes TOTALES</b>	<b>3 389 500 €</b>	

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

Envoyé en préfecture le 21/01/2021  
Reçu en préfecture le 21/01/2021  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20210112-CC\_09\_2021-DE

**APPROUVE** le plan de financement du projet d'aménagement de ZAC 3 de la Semine.

**AUTORISE** le Président à demander des subventions à l'État, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au Département de Haute-Savoie, ainsi qu'à tout organisme susceptible de soutenir financièrement le projet.

**DIT** que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

Envoyé en préfecture le 21/01/2021

Reçu en préfecture le 21/01/2021

Affiché le



ID : 074-200070852-20210112-CC\_09\_2021-DE